

Nombre de Conseillers : en exercice /_11_/ présents /_10_/ votants /10_/

L'an deux mil quinze, le 02 juin 2015 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 5 mai 2015, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes Sandra COMBY, Yvette DEVAUD, Nathalie VESLARD, Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean Pierre DURAND, Olivier ROCHE, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

Absents : Annick JACQUET qui a donné son pouvoir à Yvette DEVAUD

SECRETAIRE : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence. Il excuse l'absence d'Annick JACQUET retenue par des obligations familiales.

1/Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau.

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité de l'eau en 2014. Il relève que selon le rapport la qualité de l'eau est excellente et que son prix a baissé en 2014 conformément aux engagements pris par la SOGEDO lors de la reprise de son affermage. Il souligne que pour 2015 les membres du Conseil Syndical du SIAEP ont décidé de maintenir le prix de l'eau à son niveau actuel. Le Conseil accepte à l'unanimité le rapport.

2/Adhésion de 3 communes au SMDE 24.

Le Maire explique que 3 communes (BERGERAC, FIRBEIX et SAINT-JORY de CHALAIS) souhaitent adhérer au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau 24, syndicat auquel adhère notre SIAEP et que le Conseil doit se prononcer pour ou contre ces adhésions nouvelles.

Le Conseil accepte à l'unanimité ces adhésions.

3/Délibération sur le prix de location de la salle de conférence et sur la location de la vaisselle de prestige.

Le Maire indique que la salle de conférences dotée d'équipements vidéo et informatique modernes pourrait intéresser des entreprises ou des collectivités publiques, pour des séminaires, formations ou réunions et qu'il est donc nécessaire de fixer un prix de location.

Après un long débat sur les critères à retenir pour fixer un tarif compréhensible et simple à appliquer, tous les membres du Conseil acceptent la proposition de Nathalie VESLARD, à savoir un prix de 200 € pour tous les demandeurs extérieurs à la COMCOM et de 100 € pour les autres.

Pour la vaisselle, le Maire indique que lors de la location du Cantou, la vaisselle ordinaire est comprise dans le prix de la location, mais que la Mairie possède de la vaisselle en porcelaine qui pourrait être proposée à ceux qui le souhaitent pour un prix de 1 € par personne.

Un long débat s'instaure et il est décidé que la secrétaire de Mairie ou l'employée communale proposeront la vaisselle en porcelaine en fonction de la nature de l'évènement pour le prix de 1€ aux clients extérieurs et gratuitement aux habitants de la commune.

Sandra COMBY profite de ce point à l'ordre du jour pour interroger le Maire sur son refus de louer le Cantou à Jean-Claude ROUBINET du Bois Long pour un évènement qui aura lieu en juillet 2016.

Le Maire répond qu'il ne fait qu'appliquer une délibération qui date de décembre 2008, votée à l'unanimité. Beaucoup de Conseillers semblent être étonnés de cette délibération et s'offusquent en rétorquant que le Cantou doit être réservé en priorité aux habitants de la commune qui par leurs impôts financent la restauration de ce bâtiment. Le Maire répond qu'il comprend cette position mais que la délibération de 2008 stipule qu'en juillet et août la priorité de la location va aux groupes et aux scolaires qui louent au minimum une semaine, que cette délibération prise à l'unanimité à l'époque visait essentiellement à rentabiliser ce bâtiment. Il ajoute que son application doit maintenant permettre de couvrir le remboursement de l'emprunt. Il ajoute que si les membres du Conseil souhaitent louer aux habitants de la commune il faut amender la délibération du 9 décembre 2008 que cela ne peut pas se faire ce soir mais qu'il faut l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.

Les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité pour que cet amendement soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil qui est fixé au mardi 7 juillet 2015.

Le Maire demande au Conseillers de bien réfléchir sur les conséquences financières qu'une telle décision entraînera et sur la notion de caractère exceptionnel de l'évènement. (Mariage, anniversaire etc...)

4 /Point sur les travaux en cours.

Le Maire fait le point des travaux de voirie réalisés sur la route du Château de Brussey, à Lavaurie, à La Rouye, au Belleu, au Frugier et à Chacord , il annonce les prochains travaux à l'automne sur la route Les Bessades, le Bois de Chat et de Lavaurie au printemps prochain. Bernard LABORIE fait le point des travaux d'électrification réalisés sur SAINT-MESMIN depuis 2011. Il souligne que plus de 450 000 € auront été consentis par le SDE 24 à la commune.

Le Maire annonce qu'il est contact avec l'ONF pour réparer la digue de l'Etang des Forges.

Le Maire demande enfin à un conseiller de se porter volontaire pour l'aider dans le suivi des rapports SOCOTEC et Incendie. Le volontaire devra se faire connaître avant le prochain conseil.

5/Prochaines manifestations :

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'organisation d'une Fête de la musique le 21 juin de 18h00 à 22h00 sous les chapiteaux. Ils se répartissent les fonctions pour l'organisation de cette soirée. Les membres du Conseil se répartissent ensuite les tâches pour la randonnée et le vide grenier du 5 juillet.

Le Maire souligne que nos Gorges sont de plus en plus visitées. Il rappelle que durant plusieurs années la Mairie avait organisé un point d'accueil dans la salle d'accueil. Il indique que Erika QUEMENEUR s'est proposée pour ouvrir bénévolement un point d'accueil sur la Place SARLANDIE qui outre des informations pourrait proposer des boissons fraîches , des glaces etc... Il ajoute que si des adolescents sont intéressés pour participer à cette permanence qui fonctionnerait tous les jours de juillet et d'août entre 10h30 et 15h30 , ils seront les bienvenus.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ouverture de ce point d'accueil dans la salle d'accueil à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le Maire annonce qu'il a rencontré le Président de Auvézère Animation, Jean Claude ROUBINET et que celui-ci lui a annoncé la mise en sommeil de l'association et que par conséquent il ne souhaitait pas que la commune lui verse la subvention de 200 € votée cette année par le Conseil.

Le Maire ajoute qu'il a alors demandé à Jean Claude ROUBINET si la Mairie pouvait reprendre à son compte la date du premier week-end d'août pour organiser la traditionnelle fête de SAINT-MESMIN.

Le Président de Auvézère Animation ayant accepté, le Maire demande aux membres du Conseil s'ils partagent cette initiative. Tous la partagent, il est donc décidé pour cette année d'organiser le samedi 1^{er} août une après-midi pétanque sur le site du Verger de l'Avenir, celle-ci sera suivie de grillades.

Pour 2016 une course cycliste et un bal pourraient être organisés.

6/Achat d'une camionnette réfrigérante.

Le Maire rappelle les normes en matière de maintien de la chaîne du froid. Il rappelle que la Mairie s'approvisionne à METRO et que des contrôles ont souvent lieu à la sortie du magasin. Il souligne que sa responsabilité pourrait être engagée si une intoxication alimentaire venait à se produire et que c'est pour cette raison que depuis plus de 2 ans il est à la recherche d'une camionnette réfrigérante.

Il indique que comme annoncé par mail il a enfin trouvé ce genre de véhicule , qu'il était prêt à le prendre à son nom et le financer personnellement , à moins que la Mairie ou AIS le prennent à leur compte. Il annonce que la majorité des membres du Conseil a accepté que le véhicule soit immatriculé au nom de la Mairie, et que la Mairie et AIS financent à part égales ce véhicule soit 2500 €.

L'ordre du jour étant épuisé la fin de la réunion a lieu à 00h15.

Le Maire Guy BOUCHAUD